

Octobre 2026



R É P U B L I Q U E D E C Ô T E D ' I V O I R E

U N I O N – D I S C I P L I N E – T R A V A I L

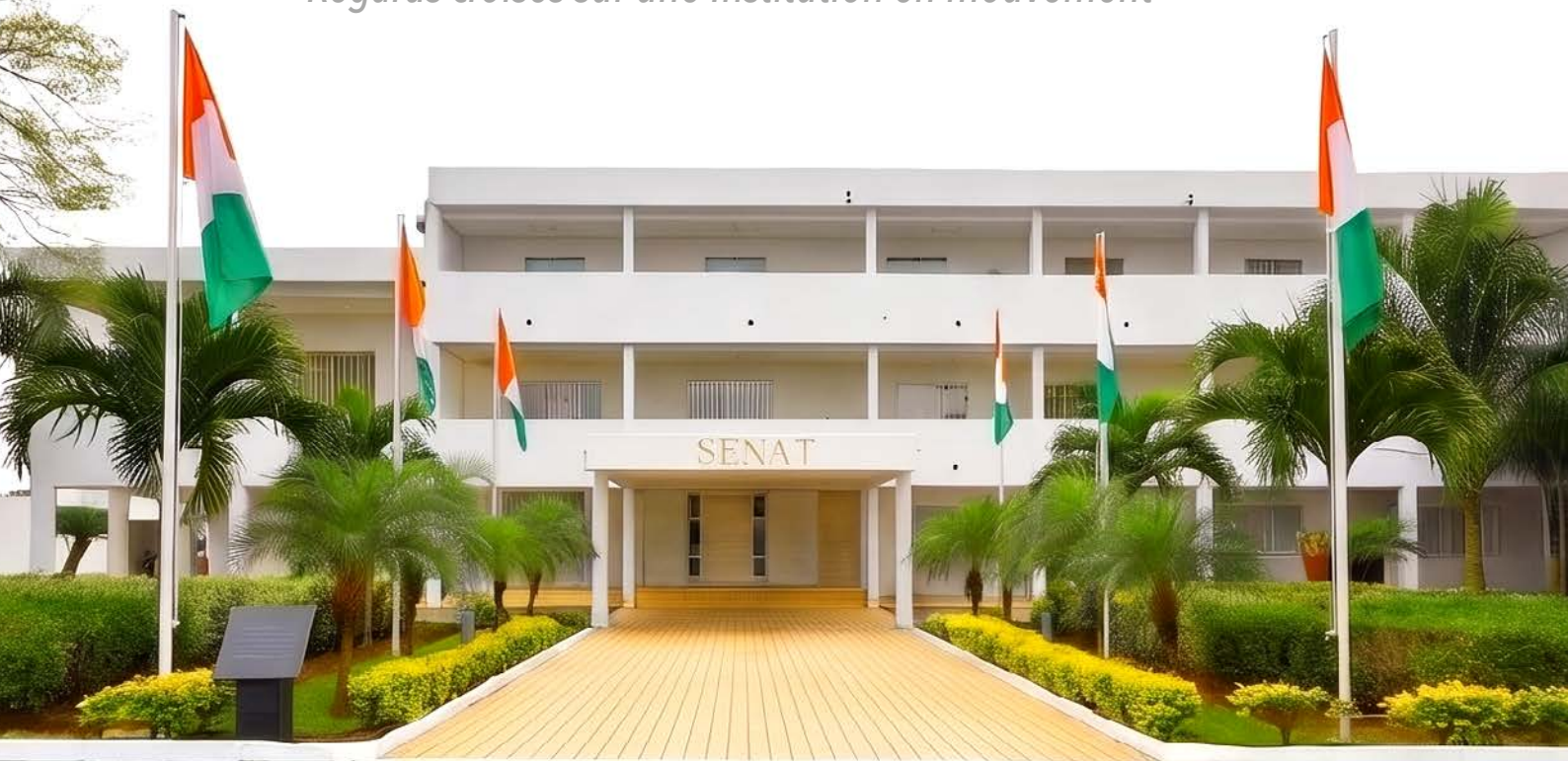
Le Sénateur

Le magazine d'information du Sénat de Côte d'Ivoire

LE SÉNAT EN ACTION

ACTION PARLEMENTAIRE, DÉCENTRALISATION,
RAYONNEMENT INTERNATIONAL, INNOVATION

Regards croisés sur une Institution en mouvement



« Une grande Institution doit reposer sur une administration forte, moderne et performante. C'est pourquoi au cours de cette année, nous accentuerons le processus de développement de notre administration en vue de l'adapter aux besoins, défis et enjeux stratégiques nouveaux, inhérents à toute administration parlementaire. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera accordée à la digitalisation des services administratifs et des processus législatifs. Cette transformation digitale sera menée sous l'appellation « **e-senat** », en vue de l'efficacité de l'accompagnement de l'administration au bénéfice des Sénateurs ».

Madame Kandia CAMARA,
Présidente du Sénat

N°015
**HORS
SÉRIE**



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

SOM MAIRE

EDITORIAL

- Le Sénat face aux enjeux de la digitalisation

6-7

RÉCAP

- Retour sur la première session ordinaire 2026 : six mois d'engagement parlementaire au service de la Nation

8-12



FOCUS

- Décentralisation : quand le Sénat s'engage à faire entendre la voix des Collectivités territoriales

14-19

DIPLOMATIE

PARLEMENTAIRE ACTIVE

- Un leadership international affirmé du Sénat ivoirien

20-26



UNE INSTITUTION, DES FEMMES ET DES HOMMES

28-35

- Kandia CAMARA, le destin singulier d'une femme qui a forcé les portes de l'histoire
- Le Sénat pleure les Sénateurs ABO Kouamé Faustin et BAMBA Maïmouna épouse DOSSO



EN BREF

36-41

- 29 juillet 2026 - Les meilleures bachelnières à l'honneur
- 4 août 2026 - Hommage aux femmes bâtisseuses de la Nation
- 07 août 2026 - Une délégation du Sénat présente aux festivités des 66 ans d'indépendance
- 28 août 2026 - Le Sénat doublement distingué pour ses archives
- 10 septembre 2026 - La 60^e promotion de l'ENS porte le nom de la Présidente du Sénat
- 5-22 septembre 2026 - La jeunesse et le sport à l'honneur



EDITO



Par **TOURÉ Ousmane Samassi**,
Secrétaire Général du Sénat

LE SÉNAT FACE AUX ENJEUX DE LA DIGITALISATION

La transformation numérique constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les Institutions publiques. Avec l'essor de l'Intelligence Artificielle et l'évolution constante des nouvelles technologies, elle redéfinit les méthodes de travail, les modes d'accès à l'information et les relations entre les Institutions et les citoyens. Pour le Sénat de Côte d'Ivoire, ces mutations constituent à la fois un défi à relever et une opportunité de mieux répondre aux exigences de son temps.

C'est dans cette perspective que lors de l'ouverture de la première session ordinaire, le 28 janvier 2026, Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA, Présidente du Sénat, a réaffirmé sa volonté de faire de la transformation numérique un axe majeur du développement de l'Institution, à travers la mise en œuvre du projet « e-Sénat ». Elle entend ainsi adapter les procédures législatives ainsi que le fonctionnement de l'administration parlementaire aux nouveaux besoins et enjeux stratégiques actuels.

Cette ambition se traduit, en ce qui concerne les procédures législatives, par la dématérialisation de l'enregistrement des présences des sénateurs ainsi que par la numérisation du dépôt des amendements, du vote en séance, de l'archivage des séances et des documents y relatifs. Le numérique est également mis au service de la proximité avec les populations. Une plateforme, dénommée « Nos Sénateurs », a été conçue à l'effet de favoriser les échanges entre les citoyens et les Sénateurs, tout en offrant la possibilité aux premiers d'accéder à des informations sur leurs représentants à la Chambre haute du Parlement ivoirien. Les tablettes numériques mises à la disposition des Sénateurs devraient impulser cette démarche de modernisation du travail parlementaire.

L'administration du Sénat est engagée dans la même dynamique de transformation numérique. Une plateforme de traitement des courriers y a été implémentée. Elle facilite l'enregistrement des correspondances et leur traitement, tout en renforçant la traçabilité des échanges entre les services. Une autre solution numérique est consacrée à la gestion des congés, du parc automobile, des salles de réunion et des ressources qui y sont associées.

La mise en œuvre réussie de ce vaste processus de modernisation du Sénat passe également par le développement des compétences. Les Sénateurs prennent part à des sessions de formation consacrées

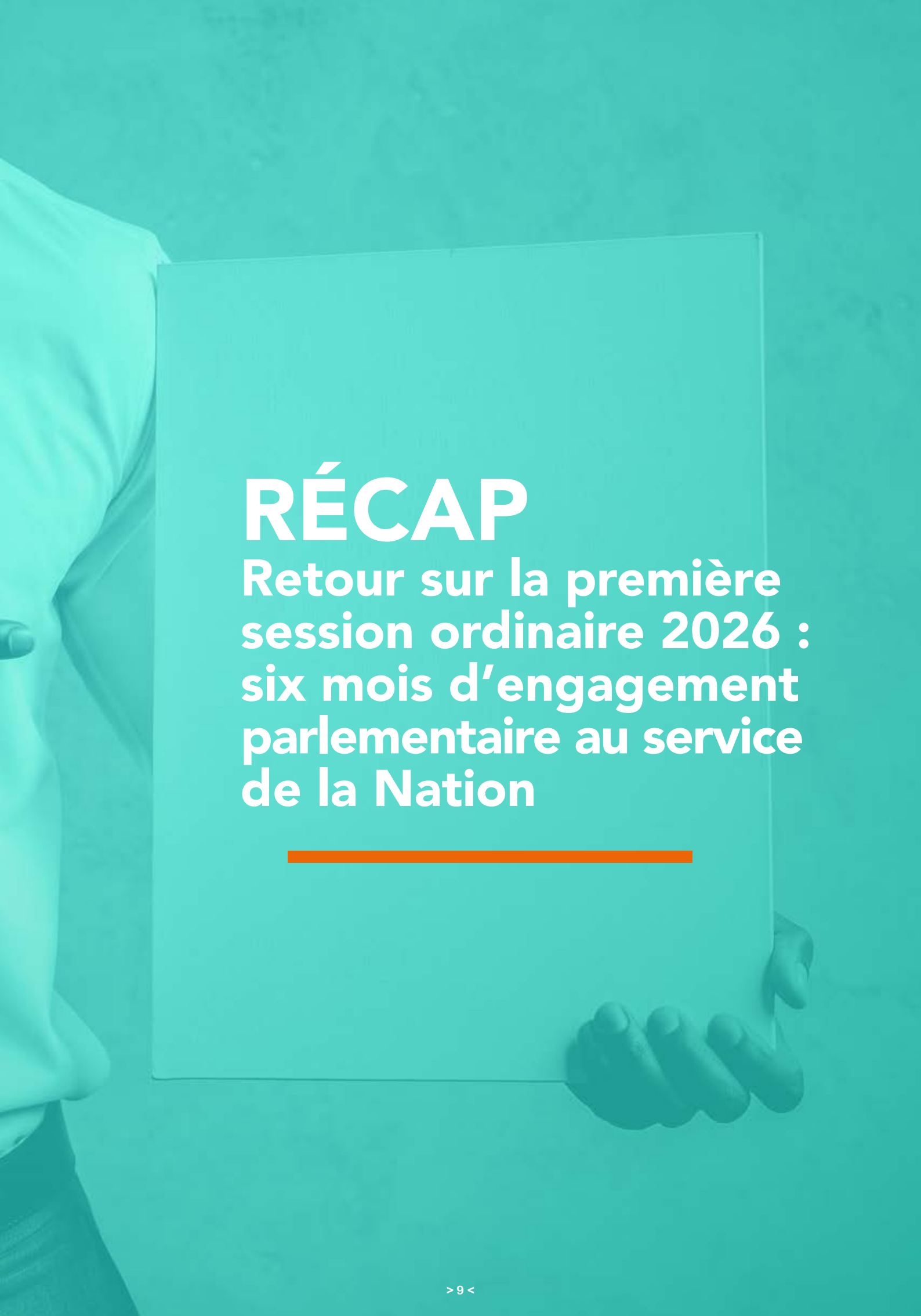
au numérique, à l'innovation, aux données et aux nouvelles technologies, afin de mieux appréhender les mutations en cours. Les membres du personnel administratif, quant à eux, sont formés notamment à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle en vue d'en explorer les possibilités d'application dans l'exercice de leurs fonctions.

La transformation numérique concerne, par ailleurs, la mémoire de l'Institution. Les documents produits au fil des activités constituent un patrimoine qu'il convient de préserver, d'organiser et de rendre davantage accessible. La dématérialisation progressive des documents devrait donc offrir une meilleure gestion documentaire et une valorisation plus accrue des archives numériques.

Afin de permettre au Sénat de tirer pleinement profit de l'ensemble de ces solutions numériques, il convient, au-delà de l'accompagnement des Sénateurs et des fonctionnaires parlementaires dans le changement, d'accorder une vigilance constante à la cybersécurité, à la protection des données et à la maîtrise des outils numériques.

Le projet « e-Sénat » porte donc une vision qui dépasse la seule introduction de nouvelles technologies. Il traduit l'ambition de Madame la Présidente du Sénat de construire une Institution plus moderne, plus agile, plus accessible et davantage connectée aux populations, tout en restant fidèle aux exigences du service public et aux valeurs de la République.





RÉCAP

**Retour sur la première
session ordinaire 2026 :
six mois d'engagement
parlementaire au service
de la Nation**

RETOUR SUR LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2026 : SIX MOIS D'ENGAGEMENT PARLEMENTAIRE AU SERVICE DE LA NATION

Du 28 janvier au 19 juin 2026, le Sénat a tenu sa première session ordinaire de l'année. Six mois d'activités parlementaires, institutionnelles et diplomatiques au cours desquels la Chambre haute a poursuivi sa mission législative, renforcé son action en faveur des collectivités territoriales et consolidé sa présence sur la scène parlementaire internationale.



Entrée dans l'hémicycle de la Présidente du Sénat et du Président de l'Assemblée nationale, représentant le Président de la République Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, lors de la clôture de la première session ordinaire 2026 du Sénat, le 19 juin 2026

Dix-sept textes adoptés pour accompagner les transformations du pays



Vote à main levée des Sénateurs lors de la séance plénière de délibérations du 17 juin 2026

Au cours de cette session, le Sénat a examiné et adopté 17 projets de loi, contribuant au renforcement et à la modernisation du cadre juridique national.

Parmi les textes majeurs figure la loi portant Plan National de Développement (PND) 2026-2030, doté d'un coût global d'investissements estimé à 114 838,5 milliards de FCFA. Ce Plan vise notamment à accélérer la transformation structurelle de l'économie,

à renforcer la compétitivité nationale et à améliorer les conditions de vie des populations.

Les autres textes adoptés concernent notamment la gouvernance foncière rurale, la construction et l'habitat, la biologie médicale, la protection sociale et les retraites, ainsi que l'Économie sociale et solidaire. Ils participent à l'adaptation du cadre juridique aux enjeux économiques et sociaux du pays.

Une présence renforcée sur la scène parlementaire internationale



Réunion de haut niveau entre les Présidents de Chambres hautes lors de la Conférence annuelle de l'Association des Sénats d'Afrique, à Rabat, le 8 avril 2026

La diplomatie parlementaire a constitué un autre volet important de cette première session. Les 8 et 9 avril, la Présidente du Sénat, Madame Kandia CAMARA, a participé à Rabat à la Conférence annuelle de l'Association des Sénats d'Afrique, à l'issue de laquelle elle a été désignée Présidente d'honneur de l'organisation.

Le Sénat a également pris part à la 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), à Istanbul, et accueilli, à Yamoussoukro, la réunion intersessionnelle du Réseau des Femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Ces rencontres ont porté notamment sur la consolidation de la paix, la justice, l'inclusion, l'égalité de genre et la lutte contre la traite des personnes.

Les collectivités territoriales au cœur de l'action du Sénat



Affiche officielle du Symposium International sur les Collectivités territoriales

La représentation des collectivités territoriales a également constitué un temps fort de la session.

Du 26 au 28 mars 2026, le Sénat a organisé à Yamoussoukro le Symposium international sur les collectivités territoriales, autour du thème : « Accélérer la décentralisation pour un développement local effectif ».

Les travaux ont notamment mis en évidence la nécessité d'accélérer le transfert effectif des compétences aux collectivités territoriales accompagné de ressources adéquates, et de développer des mécanismes de financement innovants.

Le Sénat a réaffirmé son engagement à assurer le suivi des recommandations du Symposium et à contribuer à une nouvelle dynamique du développement territorial.

Une mission de proximité à poursuivre



Photo de famille à l'issue de la clôture de la première session ordinaire 2026 du Sénat, le 19 juin 2026

À la clôture de la session, la Présidente du Sénat a salué l'assiduité et l'engagement des Sénateurs tout au long des travaux. Elle les a également invités à maintenir le contact avec les populations durant l'intersession et à poursuivre leur mission de proximité dans leurs territoires respectifs.

Cette démarche rappelle que l'activité parlementaire ne se limite pas à l'hémicycle. Elle se prolonge sur le terrain, au contact des collectivités et des populations, pour mieux comprendre leurs préoccupations

et contribuer à leur prise en compte dans le travail parlementaire.

Au terme de ces six mois, la première session ordinaire 2026 aura ainsi été marquée par une activité législative soutenue, une attention renforcée aux enjeux de décentralisation et une diplomatie parlementaire dynamique. Trois dimensions qui traduisent la volonté du Sénat d'exercer pleinement ses missions au service de la Nation, des territoires et du rayonnement de la Côte d'Ivoire.



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT

A teal-colored background featuring a faint, high-contrast profile of a person's head and shoulder on the left side. The person appears to be wearing a dark jacket or coat.

FOCUS

**Décentralisation :
quand le Sénat
s'engage à faire
entendre la voix
des Collectivités
territoriales**

DÉCENTRALISATION : QUAND LE SÉNAT S'ENGAGE À FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En sa qualité de Chambre parlementaire représentant les territoires, le Sénat entend contribuer au renforcement de la décentralisation et à une meilleure prise en compte des réalités locales dans l'action publique. Une ambition illustrée par la mission d'évaluation portant sur le processus de transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales et par le Symposium international sur la décentralisation initiés par le Sénat ces deux dernières années.

Mettre les territoires au cœur de l'action publique



Conférence de presse de lancement de la mission d'évaluation du Sénat sur le transfert des compétences de l'État aux Collectivités territoriales

De l'évaluation des politiques publiques à la réflexion sur l'avenir de la décentralisation, le Sénat poursuit une même ambition : mieux comprendre les réalités des territoires pour contribuer à l'efficacité de l'action publique locale.

La mission d'évaluation menée en 2025 sur le transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales a précisément permis d'interroger l'écart entre les compétences juridiquement transférées et les conditions réelles de leur exercice. Elle a ainsi mis en lumière une question centrale : le transfert de compétences ne peut produire pleinement ses effets sans ressources suffisantes, capacités administratives adaptées et cadre institutionnel cohérent.

Le Symposium international sur les collectivités territoriales s'inscrit dans le prolongement de cette réflexion. Durant trois jours, élus, experts, représentants de l'État et acteurs

du développement local ont échangé sur les défis liés au transfert des compétences, au financement des collectivités, au statut des élus locaux et au développement territorial. Les recommandations traduisent le passage du constat à la recherche de solutions.

Cette continuité entre évaluation et réflexion prospective illustre la place que le Sénat occupe dans le processus de décentralisation : non seulement comme représentant des territoires, mais également comme acteur de l'analyse des politiques publiques et de l'identification des conditions nécessaires à leur efficacité.

En plaçant les enjeux des territoires au cœur de ses réflexions, le Sénat entend contribuer à une nouvelle étape de la décentralisation ivoirienne : une décentralisation plus opérationnelle, mieux financée et davantage articulée aux objectifs de développement national.

Décentralisation : neuf recommandations pour franchir une nouvelle étape



Cérémonie de clôture du Symposium international sur les Collectivités territoriales

Réviser le cadre juridique, renforcer les ressources des collectivités, consolider leur autonomie et mieux structurer le dialogue entre les acteurs : le Symposium international sur les collectivités territoriales a dégagé neuf recommandations qui dessinent les contours d'une nouvelle étape du processus de décentralisation en Côte d'Ivoire.

Au-delà des propositions sectorielles, ces recommandations dessinent une approche globale articulée autour de quatre priorités : adapter le cadre juridique, renforcer les moyens financiers et humains, accroître l'autonomie des collectivités et consolider le dialogue institutionnel.

Adapter le cadre juridique

Les participants recommandent la révision de la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 relative au transfert et à la répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales, afin de l'adapter aux réalités actuelles.

Ils préconisent également la révision de la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et des districts autonomes, pour renforcer le cadre financier de la décentralisation.

Renforcer les moyens des collectivités

Le Symposium appelle à l'application de la Directive UEMOA n°01/2011/CM, qui recommande l'allocation de 20 % des ressources publiques à la décentralisation. L'objectif est de permettre aux collectivités de disposer de moyens adaptés à l'exercice de leurs compétences et au financement de leurs projets.

La création d'un Fonds public territorial est également proposée pour soutenir les investissements et les projets de développement local.

Accroître les capacités et l'autonomie

Le renforcement de la décentralisation passe aussi par les ressources humaines et l'autonomie des collectivités. Le Symposium recommande ainsi l'institutionnalisation du statut de l' élu local et la création d'une fonction publique territoriale.

Il préconise par ailleurs la suppression du contrôle à priori de la tutelle, afin d'accroître la marge de manœuvre des collectivités dans l'exercice de leurs compétences.

Promouvoir une gouvernance plus inclusive

La promotion du leadership féminin local figure également parmi les recommandations, avec pour objectif de renforcer la participation des femmes à la gouvernance et au développement des territoires.

Enfin, les participants proposent la mise en place d'un cadre organique de concertation entre le Sénat, les ministères sectoriels et les collectivités territoriales. Cette plateforme devrait favoriser le dialogue institutionnel, la remontée des préoccupations des territoires et une meilleure coordination des politiques publiques.

Une nouvelle dynamique pour les territoires

À travers ces neuf recommandations, le Symposium souligne que l'efficacité de la décentralisation repose sur l'articulation entre compétences, ressources, capacités et autonomie.

Révision des textes, financement, ressources humaines, statut des élus, autonomie, inclusion et concertation constituent ainsi les principaux leviers identifiés pour renforcer l'action des collectivités territoriales et mieux répondre aux besoins des populations.



Une voix pour les collectivités territoriales



Interventions des participants lors du Symposium sur les Collectivités territoriales

Fort de sa mission de représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Sénat se positionne comme un trait d'union entre les territoires, les populations et les acteurs engagés dans leur développement.

Avec le Symposium de Yamoussoukro, l'institution a ouvert un espace de réflexion consacré à l'avenir des territoires. Les recommandations issues de ces travaux traduisent la volonté de mieux répondre aux enjeux liés aux compétences, aux ressources, aux capacités et à la gouvernance des collectivités territoriales.

Cette vocation s'exprime également à travers la prise en compte de la contribution des Ivoiriens de l'Extérieur au développement du pays. Organisé à Soubré, du 31 juillet au 2 août 2026, sous le haut patronage de Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat, le Forum socio-économique de la Diaspora a ainsi mis en lumière les opportunités de

mobilisation de la diaspora en faveur des territoires, avec une participation active du Sénat. Dans le même esprit, le Salon des Collectivités territoriales 2026, placé sous le haut patronage de la Présidente du Sénat, offre un nouveau cadre de partage d'expériences et de valorisation des initiatives portées au niveau local.

Au-delà des textes et des mécanismes institutionnels, l'enjeu est de renforcer l'efficacité de l'action publique et sa capacité à répondre concrètement aux besoins des populations. À travers sa participation à ces différentes initiatives, le Sénat fait entendre la voix des territoires, rapproche les acteurs et contribue à la mise en cohérence des dynamiques locales. Il affirme ainsi pleinement sa vocation de Chambre des territoires et entend prendre toute sa part dans la construction d'une décentralisation plus cohérente, plus efficace et davantage orientée vers le développement local.



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ACTIVE

**Un leadership international
affirmé du Sénat ivoirien**

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE : UN LEADERSHIP INTERNATIONAL AFFIRMÉ DU SÉNAT IVOIRIEN

Depuis sa création, le Sénat de Côte d'Ivoire a progressivement affirmé sa présence sur la scène parlementaire internationale. Sous l'impulsion de sa Présidente, Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA, l'institution développe une diplomatie parlementaire fondée sur le dialogue, la coopération et le partage d'expériences, au service du rayonnement de la Côte d'Ivoire.

Une présence active sur les grandes scènes parlementaires



La vice-Présidente du Sénat, Madame Sarra FADIKA SAKO, a représenté la Présidente du Sénat à la 20^e Session de la Conférence de l'Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), tenue du 22 au 25 juin 2026 à Bakou, en Azerbaïdjan

Participation aux travaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), de l'Union interparlementaire (UIP), aux rencontres parlementaires africaines et internationales, visites officielles et échanges avec des délégations étrangères : le Sénat multiplie les occasions de porter la voix de la Côte d'Ivoire et de renforcer ses relations avec les autres Parlements.

La présence de la délégation du Sénat à la 152^e Assemblée de l'Union interparlementaire, à Istanbul, du 15 au 17 avril 2026, en est une illustration. Ces rendez-vous constituent des espaces privilégiés pour partager l'expérience ivoirienne et contribuer aux débats sur les grands enjeux contemporains.

Cette présence s'étend également aux grandes rencontres consacrées à la gouvernance territoriale. Ainsi, du 22 au 25 juin 2026, à Tanger, la Présidente du Sénat a pris part au Congrès mondial des Cités

et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Lors d'un panel de haut niveau consacré aux inégalités territoriales, elle a présenté l'expérience ivoirienne en matière de gouvernance territoriale et défendu une approche intégrée et participative du développement local. Pendant la même période, une délégation du Sénat ivoirien prenait une part active à la 20^e Session de la Conférence de l'Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), à Bakou, en Azerbaïdjan.

Cette présence sur la scène internationale s'est prolongée en juillet 2026 avec la présence d'une délégation du Sénat à la 51^e Session de l'APF à Yaoundé, où les parlementaires ivoiriens ont pris part aux travaux consacrés à la gouvernance démocratique, à la participation citoyenne, à la coopération francophone et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Côte d'Ivoire, terre d'accueil des grands rendez-vous



La Présidente du Sénat a co-présidé la réunion intersessionnelle du Réseau des Femmes parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

La diplomatie parlementaire ne se déploie pas uniquement à l'extérieur du pays. Elle s'exprime également à travers la capacité de la Côte d'Ivoire à accueillir des rencontres internationales et à offrir aux délégations étrangères un espace de dialogue, de partage d'expériences et de coopération.

La réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, organisée les 22 et 23 avril 2026 à Yamoussoukro, en constitue une illustration. La rencontre a rassemblé des parlementaires de plusieurs sections francophones autour de questions liées aux droits des femmes et des enfants, à l'égalité de genre et à la participation des femmes à la vie publique.

Au-delà des travaux institutionnels, l'accueil de cette rencontre a également permis aux participantes de découvrir plusieurs facettes de la capitale politique ivoirienne et des initiatives nationales dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'autonomisation des femmes et du développement socio-économique.

Cette capacité d'accueil contribue à inscrire la Côte d'Ivoire dans les circuits des grands rendez-vous parlementaires et à créer des occasions supplémentaires de coopération entre institutions.

Un rôle moteur au sein des Sénats africains



Lecture, par Monsieur TOURÉ Ousmane Samassi, Secrétaire Général de l'Association des Sénats d'Afrique, du Communiqué final de la Conférence annuelle tenue les 8 et 9 avril 2026 à Rabat

L'engagement international du Sénat prend une dimension particulière dans les relations entre chambres hautes africaines. La création de l'Association des Sénats d'Afrique, à l'issue du Colloque des Sénats d'Afrique organisé à Yamoussoukro en octobre 2024, a constitué une étape importante dans cette dynamique.

La Présidente du Sénat ivoirien, Madame Kandia CAMARA, a assuré la présidence de cette organisation jusqu'à la Conférence annuelle tenue les 8 et 9 avril 2026 à Rabat. Cette rencontre, placée notamment sous le signe de la contribution des Chambres hautes à la consolidation de la démocratie et à la préservation de la paix en Afrique, a permis de poursuivre la structuration de l'organisation et d'adopter plusieurs réformes statutaires.

À l'issue de cette conférence, la présidence a été transmise à Monsieur Mohamed Ould ERRACHID, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, tandis que Madame Kandia CAMARA a été élevée au rang de Présidente d'honneur.

Par ailleurs, conformément aux statuts, le secrétariat général de l'Association des Sénats d'Afrique est assuré par Monsieur TOURÉ Ousmane Samassi, Secrétaire Général du Sénat de Côte d'Ivoire, pays abritant le siège de ladite association.

Entre octobre 2024 et avril 2026, le nombre de pays membres de l'Association est, par ailleurs, passé d'une dizaine à une vingtaine, avec une représentation des différentes régions et aires linguistiques du continent.

Cette évolution témoigne de la volonté de faire de cette organisation un cadre durable de concertation entre les Chambres hautes africaines, autour de préoccupations communes liées notamment à la démocratie, à la qualité de la législation et à la prise en compte des réalités territoriales.

De la création de réseaux continentaux à leur consolidation, l'action du Sénat contribue à renforcer les liens entre Chambres hautes africaines et à inscrire la Côte d'Ivoire dans les dynamiques de coopération parlementaire du continent.

Porter la voix de la Côte d'Ivoire et valoriser son expérience



La Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire a pris part au Congrès mondial des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) tenu du 22 au 25 juin 2026, à Tanger au Royaume du Maroc.

À travers l'ensemble de ces initiatives, le Sénat contribue à la représentation de la Côte d'Ivoire dans les espaces parlementaires internationaux. Cette présence permet de présenter les expériences nationales, de faire connaître les évolutions institutionnelles et de participer aux réflexions collectives sur les défis auxquels sont confrontés les États et les territoires.

Elle offre également l'occasion de mettre en valeur les priorités portées par la Côte d'Ivoire en matière de développement, de gouvernance territoriale, d'inclusion et de participation citoyenne.

La diplomatie parlementaire s'inscrit ainsi dans une logique d'ouverture aux expériences étrangères, aux bonnes pratiques et aux

nouveaux partenariats, mais également dans une dynamique d'ouverture de la Côte d'Ivoire à ses partenaires parlementaires et institutionnels.

Du continent africain à l'espace francophone, des grandes organisations interparlementaires aux réseaux de collectivités territoriales, le Sénat participe à la construction de passerelles entre les institutions et les peuples.

Cette action internationale permet au Sénat de conjuguer représentation, coopération et partage d'expériences, tout en contribuant à la visibilité de la Côte d'Ivoire dans les espaces de dialogue parlementaire.

Une diplomatie parlementaire tournée vers l'avenir



Photo de famille à l'issue de l'audience accordée par Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, à Monsieur Milton DICK, Président de la Chambre des Représentants d'Australie, le 30 septembre 2026, à Abidjan.

De la participation aux grandes rencontres internationales à l'accueil de délégations en Côte d'Ivoire, de l'animation des réseaux de Chambres hautes africaines au développement de relations bilatérales, le Sénat a progressivement structuré une diplomatie parlementaire qui s'appuie sur plusieurs leviers complémentaires.

Cette action ne se limite pas à la représentation protocolaire. Elle vise également à créer des espaces de dialogue, à mutualiser les expériences, à soutenir la coopération entre institutions et à contribuer aux réflexions sur les grands enjeux contemporains.

Cette vision s'illustre par les rencontres régulières avec d'autres Présidents de Chambres parlementaires, à l'instar de l'audience accordée, le mercredi 30

septembre 2026, à Monsieur Milton DICK, Président de la Chambre des Représentants d'Australie, pour échanger sur la coopération interparlementaire.

À travers cette ouverture internationale, le Sénat entend également consolider ses relations avec les Parlements partenaires et valoriser les expériences ivoiriennes, notamment dans les domaines de la gouvernance territoriale et du développement local.

La diplomatie parlementaire apparaît ainsi comme un prolongement de l'action du Sénat : un instrument de dialogue, de coopération et de partage d'expériences, au service à la fois du rayonnement de la Côte d'Ivoire et du renforcement des relations entre institutions parlementaires.



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT





UNE INSTITUTION, DES FEMMES ET DES HOMMES

PORTRAIT

KANDIA CAMARA, LE DESTIN SINGULIER D'UNE FEMME QUI A FORCÉ LES PORTES DE L'HISTOIRE



Il existe des carrières politiques que l'on raconte par une succession de fonctions. Et puis il existe des trajectoires qui racontent à elles seules une époque, des combats et l'évolution d'une société. Celle de Kandia KAMISSOKO CAMARA appartient à cette seconde catégorie.

Enseignante, syndicaliste, sportive de haut niveau, militante, députée, maire, ministre, diplomate puis présidente du Sénat, elle a construit l'un des parcours féminins les plus singuliers de la vie publique ivoirienne contemporaine. Elle n'a pas attendu que l'Histoire lui réserve une place. Elle a travaillé, combattu et persévéré jusqu'à y inscrire son nom.

Avant les palais de la République, il y eut la salle de classe. Formée notamment à l'École normale supérieure, Kandia CAMARA enseigne l'anglais pendant près de deux décennies. Avant de gouverner, elle a donc transmis. Avant de porter la parole de la Côte d'Ivoire dans les enceintes internationales, elle a porté celle du savoir devant des générations d'élèves. L'image résume presque une destinée. Entre la craie de l'enseignante et le perchoir du Sénat se trouve toute la distance parcourue par une femme qui a refusé de laisser les circonstances déterminer la hauteur de ses ambitions.



Avant même que la politique ne devienne son principal terrain d'expression, Kandia CAMARA avait appris la compétition par le sport. Handballeuse de haut niveau, plusieurs fois championne nationale et engagée dans les compétitions continentales, elle appartient à cette génération de sportives ivoiriennes qui ont défendu les couleurs du pays bien avant la visibilité actuelle du sport féminin. Le terrain lui enseigne l'effort collectif, la discipline, la résistance et la nécessité de se relever. On ne devient pas une femme de combat le jour où l'on entre en politique. Chez Kandia CAMARA, le combat avait commencé bien avant, lorsque gagner signifiait déjà courir, tomber, se relever et continuer.

Son engagement politique s'affirme dans les grandes recompositions des années 1990. Kandia CAMARA participe en 1994 à la fondation du Rassemblement des Républicains et traverse avec sa famille politique les années d'opposition, les tensions et les bouleversements qui marqueront durablement la Côte d'Ivoire. Elle connaît ainsi la politique avant les honneurs du pouvoir, lorsque militer signifie d'abord défendre ses convictions et accepter l'incertitude. Les responsabilités qu'elle occupera plus tard ne peuvent donc être séparées de ces années de patience, de fidélité et de résistance. Au sein de son camp, elle refuse progressivement le rôle secondaire auquel les femmes ont longtemps été cantonnées dans de

nombreuses organisations politiques africaines. Elle mobilise, organise, prend la parole, gravit les échelons et finit par rejoindre les espaces où se prennent les décisions. Elle ne voulait pas seulement

être parmi les femmes qui remplissent les salles. Elle voulait être parmi celles qui participent aux décisions prises dans ces salles. Cette nuance raconte une partie essentielle de son combat.



Lorsque sa famille politique accède au pouvoir, une nouvelle épreuve commence. Il faut passer du militantisme à la gestion de l'État. Son long passage à la tête de l'Éducation nationale devient l'une des expériences déterminantes de son parcours. Peu de ministères exposent autant un responsable public. Chaque rentrée, chaque réforme et chaque crise touchent directement des millions de familles. Son action suscite adhésions, controverses et critiques. Mais elle tient. Car exercer le pouvoir, ce n'est pas seulement recevoir les applaudissements lorsque tout va bien. C'est accepter d'être jugé lorsque les décisions deviennent difficiles.

En 2021, Kandia CAMARA devient ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora. L'ancienne enseignante entre alors dans le domaine stratégique de la diplomatie et devient l'un des principaux visages internationaux de la Côte d'Ivoire. Une nouvelle frontière symbolique tombe. Hier

devant un tableau noir, désormais devant les drapeaux des nations. Le décor a changé, mais une même femme poursuit son chemin. Sa présence à la tête d'un ministère régalien rappelle aux nouvelles générations que les responsabilités stratégiques de l'État ne sauraient être considérées comme la propriété naturelle d'un genre.

Parallèlement, Abobo devient le territoire de son enracinement politique. Députée puis maire de cette commune majeure d'Abidjan, elle affronte une autre école du pouvoir, celle du terrain. À Abobo, les discours doivent devenir routes, écoles, assainissement, équipements et services publics. La politique nationale donne la stature, mais le terrain donne la vérité. C'est là, au contact quotidien des populations, que la promesse politique rencontre les exigences concrètes de la vie.

Le 12 octobre 2023 marque le point culminant institutionnel de cette



progression. Kandia CAMARA devient présidente du Sénat, première femme à accéder à cette responsabilité depuis la création de l'institution. L'événement dépasse la promotion d'une personnalité. Ce jour-là, ce n'est pas seulement une femme qui monte au perchoir. C'est un plafond symbolique qui se fissure dans la République. Pour la première fois, une femme dirige la Chambre haute du Parlement ivoirien.

C'est cette succession d'univers qui rend son parcours singulier. Sportive, enseignante, syndicaliste, militante, parlementaire, ministre d'un secteur social majeur, ministre d'État chargée de la diplomatie, maire d'une grande commune puis présidente d'une institution parlementaire. Chacune de ces étapes aurait pu constituer une carrière. Chez Kandia CAMARA, elles forment les chapitres d'un même itinéraire. Elle aura changé de terrain sans changer de tempérament, changé de fonction sans abandonner le goût de l'engagement.

Son parcours raconte également l'évolution de la place des femmes dans la société ivoirienne. Pendant longtemps, elles ont constitué une force immense de mobilisation politique sans bénéficier d'une représentation comparable dans les cercles de décision. Kandia CAMARA appartient à celles qui ont contribué à réduire cette distance. Les femmes ne peuvent pas être indispensables

lorsqu'il faut mobiliser la Nation et devenir invisibles lorsqu'il faut la diriger. Son ascension porte, à cet égard, une signification qui dépasse sa propre personne.

Cela ne signifie évidemment pas soustraire son action à la critique. Son passage à l'Éducation nationale a été débattu, certaines de ses positions ont été contestées et sa proximité avec le pouvoir appartient légitimement au débat démocratique. Mais une démocratie suffisamment mature doit pouvoir accomplir deux choses simultanément : examiner rigoureusement le bilan d'une responsable politique et reconnaître la portée historique de son parcours. Rendre hommage au courage d'une trajectoire n'est pas renoncer à l'esprit critique. C'est simplement refuser que les divergences politiques effacent les faits de l'Histoire.

Il existe d'ailleurs une différence fondamentale entre être une femme en politique et devenir une femme de pouvoir. La première situation peut résulter d'une ouverture. La seconde exige de durer, de gagner des batailles, de traverser les crises, de résister aux rapports de force et de conserver la confiance nécessaire pour continuer. Kandia CAMARA aura effectué cette traversée pendant plusieurs décennies. Dans un univers où beaucoup disparaissent après une saison politique, durer devient en soi une démonstration de résistance.



Son itinéraire adresse ainsi un message puissant aux jeunes filles ivoiriennes. Elles peuvent devenir enseignantes, ingénieures, médecins, entrepreneures, magistrates, diplomates, maires, ministres ou présidentes d'institutions. Aucune jeune fille ne devrait apprendre à diminuer ses rêves pour les faire entrer dans les limites que la société aurait dessinées pour elle. La République ne peut prétendre aller loin en demandant à la moitié de ses talents de rester derrière.

Mais après la conquête vient nécessairement la transmission. La prochaine victoire de Kandia CAMARA ne se mesurera peut-être plus au nombre de fonctions occupées, mais au nombre de femmes auxquelles son parcours aura donné le courage d'oser. Une pionnière ne devient véritablement historique que lorsque d'autres femmes n'ont plus besoin d'être pionnières après elle. L'enjeu consiste désormais à transformer l'exception en possibilité normale.

Derrière Kandia CAMARA existent potentiellement des milliers de jeunes filles encore anonymes, dans les écoles de Korhogo, les universités de Bouaké, les quartiers d'Abobo, les villages de Man, les entreprises de San-Pedro, les administrations de Yamoussoukro ou les familles de Daloa. Certaines doutent peut-

être encore de leur capacité à atteindre les sommets. Son parcours leur apporte une réponse. Le plafond existe peut-être. Mais aucun plafond n'est éternel lorsque des femmes décident de lever la tête.

De la salle de classe au sommet du Sénat, du handball à la diplomatie, de la militante des années difficiles à la femme d'État, Kandia CAMARA aura traversé plusieurs vies sans quitter la scène publique. Peu importe que l'on partage ou non ses convictions, cette trajectoire possède désormais sa place dans l'histoire politique contemporaine de la Côte d'Ivoire.

Kandia CAMARA n'est donc pas seulement le portrait d'une femme arrivée au sommet. Elle représente le chemin parcouru par une génération de femmes ivoiriennes qui ont refusé que leur ambition soit écrite par d'autres. Elle rappelle qu'une femme déterminée ne demande pas à l'Histoire de lui ouvrir la porte. Elle avance, elle résiste, elle travaille jusqu'à ce que cette porte finisse par céder. Et lorsqu'une femme brise un plafond, les éclats qui tombent deviennent parfois les marches sur lesquelles monteront les générations suivantes.

Junior OUATTARA
In Le Méridien No 055 du lundi 28
septembre 2026.

LE SÉNAT PLEURE LES SÉNATEURS ABO KOUAMÉ FAUSTIN ET BAMBA MAÏMOUNA ÉPOUSE DOSSO

Le Sénat de Côte d'Ivoire est profondément éprouvé par la disparition de deux de ses membres, dont l'engagement et le dévouement ont marqué la vie de l'Institution.



Le jeudi 20 août 2026, le Sénateur ABO Kouamé Faustin quittait la terre des hommes, plongeant sa famille et ses collègues dans la consternation.

Secrétaire du Bureau du Sénat et membre de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales, il a consacré son mandat au service de la République et au rayonnement de l'Institution parlementaire. Il a contribué, avec constance et dévouement, à l'accomplissement des missions qui lui avaient été confiées.



Le jeudi 8 octobre 2026, le décès de la Sénatrice BAMBA Maïmouna épouse DOSSO est venu endeuiller à nouveau la Chambre haute du Parlement ivoirien.

Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, elle a œuvré à bâtir une Institution forte. Première Présidente du Caucus des femmes sénatrices de Côte d'Ivoire, elle s'est engagée en faveur de la solidarité entre les sénatrices, de la défense des droits des femmes et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Institution parlementaire.

Profondément affectée par ces deux disparitions, Madame la Présidente du Sénat a rendu hommage à la mémoire de ces deux personnalités, dont le sens du devoir et les qualités humaines ont marqué leurs collègues ainsi que tous ceux qui ont eu le privilège de travailler à leurs côtés.

En ces moments particulièrement douloureux, le Sénat de Côte d'Ivoire s'incline avec respect devant leur mémoire et adresse ses condoléances les plus attristées à leurs familles respectives, à leurs proches et à l'ensemble de la communauté parlementaire.

Que leurs âmes reposent en paix !

EN BREF

Pendant les vacances parlementaires, le Sénat a poursuivi ses activités à travers plusieurs initiatives institutionnelles, diplomatiques et de proximité, confirmant son engagement constant au service de la Nation.

29 juillet 2026 - Les meilleures bachelières à l'honneur

Madame Kandia CAMARA a pris part, en qualité de Haut Patron, à la cérémonie des « Icônes du BAC », dédiée à la célébration des meilleures bachelières de Côte d'Ivoire. L'édition 2026 a été marquée par la création du « Prix Kandia KAMISSOKO CAMARA de la meilleure bachelière de Côte d'Ivoire », en hommage à son engagement en faveur de l'éducation et de la promotion de l'excellence.



Du 31 juillet au 2 août 2026 - Le Sénat, trait d'union entre la diaspora et les territoires lors du Forum de Soubré

A Soubré, s'est tenue la première édition du Forum socio-économique de la diaspora de la Nawa, placée sous le haut patronage de Madame Kandia CAMARA, Présidente du Sénat. Représentant la Présidente du Sénat, le Sénateur Alcide DJÉDJÉ, accompagné des Sénateurs de la Nawa, a réaffirmé l'importance de la mobilisation des compétences et des investissements de la diaspora en faveur du développement de la région. À travers sa participation active à ce forum, le Sénat a ainsi concrétisé sa mission de représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, en favorisant le rapprochement entre la diaspora et les territoires.



4 août 2026 - Hommage aux femmes bâtisseuses de la Nation

Marraine de la Semaine nationale des femmes bâtisseuses de la Nation ivoirienne, Madame Kandia CAMARA a participé au dîner-gala organisé par l'ONG Femme Ivoirienne en Politique. À cette occasion, 66 femmes ont été distinguées pour leur contribution au développement de la Côte d'Ivoire. La Présidente du Sénat a également reçu un Prix spécial en reconnaissance de son parcours, de son leadership et de son engagement au service de la Nation.



07 août 2026 - Une délégation du Sénat présente aux festivités des 66 ans d'indépendance

Les festivités officielles du 66^e anniversaire de l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, se sont déroulées le vendredi 7 août 2026, à Yopougon. Présidée par le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, cette célébration a été marquée par la présence de plusieurs hautes personnalités nationales et internationales. Une délégation du Sénat, conduite par Madame la Présidente Kandia CAMARA, a assisté au défilé militaire et civil.



28 août 2026 - Le Sénat doublement distingué pour sa bonne gestion de ses archives

À l'occasion de la 6^e Grande Nuit du Patrimoine Archivistique, organisée par l'Association des Jeunes Archivistes de Côte d'Ivoire (AJACI), le Sénat de Côte d'Ivoire a reçu deux distinctions : le Prix « Institution d'État et de la République » et le Grand Prix Alassane OUATTARA pour la gestion des archives.



10 septembre 2026 - La 60^{ème} promotion de l'ENS porte le nom de la Présidente du Sénat

Ancienne normalienne et marraine de la 60^{ème} promotion de l'École Normale Supérieure d'Abidjan, Madame Kandia CAMARA a participé à la cérémonie de baptême de la promotion, désormais dénommée « Promotion Kandia KAMISSOKO CAMARA ». Elle a exhorté les nouveaux diplômés au professionnalisme, à l'intégrité et à l'exemplarité, notamment face aux mutations numériques et à l'essor de l'intelligence artificielle. La cérémonie s'est achevée par la passation symbolique du flambeau à la 61^e promotion.



5-22 septembre 2026 - La jeunesse et le sport à l'honneur

Marraine des Championnats d'Afrique Juniors et Cadets de handball, Madame Kandia CAMARA a accompagné ces compétitions organisées en Côte d'Ivoire. À leur clôture, le 22 septembre, elle a reçu une distinction de la Confédération Africaine de Handball (CAHB) pour son soutien au sport et à la jeunesse. Elle a salué la réussite de ces compétitions et rappelé le rôle du sport dans le rapprochement des peuples et le rayonnement de la jeunesse africaine.





OCTOBRE ROSE

**Agissons ensemble
contre le cancer
du sein**

Kandia CAMARA

Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

